



Demande d'incompétence d'un tribunal

Par **syguilbert**, le **22/04/2008** à **15:47**

Bonjour,
mon exconcubine habite Auxerre elle me fait comparaître au tribunal d'Auxerre pour demander une pension alimentaire pour l'enfant que nous avons eu ensemble or celui-ci est né dans le val d'Oise et j'habite le val d'Oise puis je déclarer le tribunal d'Auxerre incompétent et demander que le jugement se passe a Pontoise?
merci par avance de votre réponse.

Par **sozzo**, le **22/04/2008** à **20:28**

bonjour,

Le tribunal qui a compétence dans votre cas, est le tribunal qui se trouve au dans la ville ou réside votre enfant c'est à dire Auxerre et vous ne pourrez pas demander l'incompétence du juge par contre à vous de trouver votre avocat là bas afin de vous faire représenté le jour de l'audience.

Désolé